

Nom de l'école :	École de l'Harmonie (Monseigneur-Robert)	
Nom de la direction :	Julie Vallée, directrice Gina Gagné, directrice adjointe	
Année scolaire :	Analyse de l'année 2020-2021 et planification pour 2021-2022	
Approbation du C.É.	Ce plan de lutte sera approuvé par le conseil d'établissement de l'école de l'Harmonie en novembre 2021-2022.	
Nom du coordonnateur :	Angela Lavallée (TES)	
Membres du Comité Plan de lutte de notre école :	Angela Lavallée (TES), Gina Gagné (direction adjointe)	
Mandat du Comité pour le plan de lutte contre la violence et l'intimidation pour 2021-2022 :	<p>Les objectifs annuels sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Garder à jour les informations pertinentes; • Ajuster le plan de lutte au besoin; • Intervenir rapidement si des situations de violence et d'intimidation se produisent; • Transmettre l'information à tous les parents, les élèves et le personnel de l'école sur le plan de lutte pour contrer l'intimidation; • Faire de la sensibilisation sur l'importance de lutter contre la violence et l'intimidation auprès de tous les membres du personnel, de nos élèves et de leur famille. 	<p>Les principaux moyens pour atteindre les objectifs fixés:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire deux rencontres annuelles (Directions adjointe et TES) pour le suivi du plan; • Remettre aux parents le dépliant contre l'intimidation par le biais de l'agenda; • Mettre en place un système qui permet aux enfants de dénoncer facilement (boîte aux lettres, fiches de dénonciation sur le site de l'école et en papier près de la boîte au lettre, fournir une adresse courriel aux élèves pour rejoindre notre TES); • Ateliers sur le civisme dans les classes, animés par Louise Lapointe, l'AVSEC; • Tournée des classes deux fois par année pour discuter des actions à poser afin de contrer l'intimidation et la violence, pour présenter le protocole ainsi que le plan de lutte (une fois en début d'année et une autre fois en février); • Tournée des classes du 3^e cycle à l'hiver par la policière-école pour parler de la cyberintimidation et de l'intimidation au besoin; • Ateliers pour la gestion des conflits au besoin. • Accompagnement et formation par l'organisme <i>ESPACE région de Québec</i> qui vise à prévenir toute forme de violence faite aux enfants. <ul style="list-style-type: none"> - Ateliers offerts à tous les élèves de l'école (accent mis sur l'intimidation entre les jeunes); - Ateliers offerts aux enseignants, aux éducateurs du service de garde, à la secrétaire, la TES de l'école ainsi que la direction; - Conférence en virtuel offerte aux parents en soirée.

CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Le plan de lutte de l'école de l'Harmonie, bâtiment Monseigneur-Robert, s'inscrit dans l'une des missions éducatives de l'école, soit celle de socialiser, pour apprendre à vivre ensemble. Elle s'inscrit également dans l'orientation 5.1 de la Politique de la réussite éducative qui dit que l'école doit offrir un milieu de vie accueillant, sécuritaire et bienveillant qui favorise l'écoute, la communication et des relations personnelles et sociales enrichissantes (p.57). Ce plan répond également à l'obligation de chaque établissement d'enseignement public ou privé d'adopter et de mettre en œuvre un plan de lutte contre l'intimidation et la violence comme le stipule la Loi sur l'instruction publique, afin de prévenir et de combattre l'intimidation et la violence à l'école. Ce plan d'action vient aussi s'appuyer sur la valeur de bienveillance du Plan d'engagement vers la réussite de notre Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries ainsi que les valeurs de respect, de bienveillance et d'altruisme de notre Projet éducatif.

DESCRIPTION DE L'ÉCOLE

L'école de l'Harmonie, bâtiment Monseigneur-Robert, est située dans un milieu socioéconomique de niveau 2. Le bâtiment est situé au 769, avenue de l'Éducation.

L'école dessert en tout 338 élèves.

Nous avons 14 classes avec une clientèle sélectionnée qui suivent le programme primaire du BI. Il y a 14 plans d'intervention en 2021-2022 répartis de la 2^e à la 6^e année

L'école possède un système d'encadrement en lien avec notre code de vie. Des ateliers supplémentaires de sensibilisation et de prévention sont offerts par la TES au besoin. Il y a un comité de la vie étudiante, une équipe de la ligue d'improvisation et des activités parascolaires (Ces activités n'ont pas été offertes en 2020-2021 à cause de la COVID-19. Nous souhaitons les offrir à nouveau en 2021-2022 si la situation le permet)

DESCRIPTION ET MOBILISATION DE L'ÉQUIPE-ÉCOLE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

L'équipe est composée de 14 titulaires et 5 spécialistes ainsi que d'un service d'orthopédagogie à 40%.

Il y a une professionnelle à Monseigneur-Robert en 2021-2022, soit une orthophoniste à 20%. Nous souhaitons avoir 20% de service en psychologie en 2021-2022, mais nous n'avons pas trouvé de ressource disponible pour offrir ce service.

Nous avons également une technicienne en éducation spécialisée (TES) qui fait 20 heures par semaine. Ce service est bonifié ponctuellement cette année pour travailler sur le bien-être des élèves en contexte de pandémie (gestion du stress, de l'anxiété...)

Nous agissons en prévention en sensibilisant tout le personnel afin de les outiller face à l'intimidation et la violence.

La direction adjointe fait la présentation du plan de lutte et du protocole ainsi que du dépliant à l'équipe-école et aux membres du personnel chaque année.

Nous assurons, au besoin, la communication avec nos partenaires (ex. transport scolaire, brigadiers, etc.).

DESCRIPTION DU SERVICE DE GARDE

Nous avons 336 élèves qui fréquentent le SDG cette année. Il y a 16 éducateurs, une classe principale et une technicienne. Nos règles de vie du service de garde sont harmonisées avec celles de l'école et le protocole d'intimidation est le même. Si une telle situation se présente, elle sera gérée par la technicienne en service de garde, la TES école ainsi que la direction adjointe.

ANALYSE de la SITUATION / PORTRAIT DE SITUATION EN MATIÈRE DE VIOLENCE ET D'INTIMIDATION EN 2020-2021

L'analyse du sondage fait à l'hiver 2021 auprès de 150 enfants, de la 4^e à la 6^e année, nous permet de dégager les constats suivants :

- La majorité des élèves sondés, soit 94% (98% en 2019-2020), se sentent en sécurité dans l'école;
- 3% disent avoir vécu de la violence verbale de façon plus régulière (6% en 2019-2020);
- 4% disent avoir vécu de la violence sociale de façon plus régulière (6% en 2019-2020);
- 1% disent avoir vécu de la violence physique de façon plus régulière (3% en 2019-2020);
- 0% disent avoir vécu de la violence électronique de façon plus régulière (1% en 2019-2020).

Nous constatons que les manifestations de tout type de violence ont diminué en 2020-2021 comparativement à l'année précédente. Nous continuerons de combattre la violence et l'intimidation afin d'arriver à enrayer complètement ses manifestations de façon régulière.

APRÈS ANALYSE, VOICI LES FORCES ET LES VULNÉRABILITÉS IDENTIFIÉES AU SUJET DE NOTRE ÉCOLE

FORCES	VULNÉRABILITÉS
<ul style="list-style-type: none">• La mobilisation de l'équipe-école;• Les ateliers de prévention et de sensibilisation dans les classes;• La sensibilisation auprès des familles par le biais de l'agenda et de notre site-école.	<ul style="list-style-type: none">• Lors des récréations et des déplacements sur les heures de classe.• Lors des jeux à l'extérieur sur les heures du service de garde.

APRÈS ANALYSE, VOICI LES PRIORITÉS RETENUES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Maintien de toutes les actions prévues dans le plan et ajout de l'accompagnement de l'organisme *Espace* afin de sensibiliser les jeunes aux problèmes de violence et leur donner des moyens pour combattre la violence autour d'eux s'il y en a.

Ce plan de lutte contre l'intimidation et la violence est arrimé aux valeurs présentées dans le projet éducatif de notre école :

- Respect
- Bienveillance/Altruisme
- Créativité

Les moyens mis en place pour mobiliser l'ensemble du personnel de l'école concernant le déploiement et l'efficacité du plan de lutte de notre école :

- Sensibilisation faite auprès des membres du personnel, des élèves et des parents
- Interventions rapides pour faire cesser les manifestations de violence ou d'intimidation
- Implication de l'ensemble du personnel

Section 2				
Actions	Personne(s) responsable(s)	Personnes concernées	échancier	remarques
2.1 Mesures de prévention				
1-Ateliers de prévention dans les classes.	TES	Tous les élèves		
2- Présentation du plan de lutte et du protocole aux membres du personnel.	Direction adjointe	Membres du personnel		
3-Système de renforcement positif école (Mention Coup de cœur)	Tous les membres du personnel	Tous les élèves		
4-Ateliers sur le civisme réalisé par Louise Lapointe (AVSEQ).	AVSEC	Tous les élèves		
5-Atelier au 3 ^e cycle de prévention (intimidation et cyberintimidation)	Policière-école	Élèves 3 ^e cycle		
2.2 Mesures visant à favoriser la collaboration des parents				
Ajout du protocole et du dépliant sur le site de l'école.	Direction	Parents, élèves		
Ajout de la fiche « Arrêtons l'intimidation » dans l'agenda.	TES école, enseignants, direction	Parents, élèves		
Distribution du dépliant aux nouveaux parents	Direction	Parents, élèves		
2.3 Modalités pour signaler ou porter plainte de façon confidentielle				
Boîte aux lettres et formulaire pour dénoncer l'intimidation	TES école	Tous les élèves		
Billet de déclaration confidentielle rempli par l'élève	TES école	Tous les élèves		

2.4 Actions à prendre lorsque quelqu'un est témoin d'un acte d'intimidation ou de violence				
Billet de déclaration confidentiel rempli par l'élève	TES école, direction	Élèves, parents		Le billet de déclaration sera déposé dans une boîte aux lettres (voir annexe du plan de lutte)
Aller voir un adulte de confiance dans l'école	Tous les membres du personnel	Élèves, parents		
2.5 Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à une personne victime, un témoin ou l'auteur d'un tel acte				
Mesure d'aide en soutien à la victime et aux témoins d'intimidation selon le protocole établi	TES école, direction	Élèves, parents	Selon le protocole	Voir annexe du plan de lutte.
2.6 Suivi donné aux plaintes				
Nous avons deux tableaux qui expliquent les étapes à suivre pour l'élève victime, pour l'élève intimidateur et pour l'élève ou les élèves témoins s'il y a lieu ainsi que leurs parents	TES école, direction	Élèves, parents	Selon le protocole	Voir l'annexe du plan de lutte
Section 3 Sanctions (insérer le protocole de l'école)				
Voir annexe et site internet de l'école.				

Section 4 Responsabilité de la direction	
Actions	
La direction de l'école s'engage à :	
Diffuser le plan de lutte de son école auprès des élèves, de leurs parents et de tout le personnel de l'école.	
Assurer la mise en œuvre du plan de lutte.	
Effectuer les suivis qui s'imposent.	
Rencontrer l'élève victime, l'élève intimidateur et l'élève témoin s'il y a lieu, afin de déterminer la nature des gestes posés envers l'élève intimidé/agressé.	
Communiquer avec les parents le jour même ou le plus rapidement possible. La direction peut mandater une personne désignée de son école pour cette responsabilité.	
Offrir du soutien à l'élève agressé, à l'élève intimidateur et à l'élève ou les élèves témoins s'il y a lieu et en informer leurs parents (TES ou autre selon le besoin).	
Assurer un suivi systématique dans les semaines qui suivent l'acte.	
Voir à l'application du protocole mis en place dans l'école.	
Transmettre à la Direction Générale de la Commission scolaire un rapport sommaire des plaintes.	
La direction se réserve le droit de modifier la séquence des interventions mentionnées au protocole selon la gravité des gestes et actions posés de la part de l'élève intimidateur/agresseur.	

Signature de la direction adjointe

11 novembre 2021

Date :